



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medecine scolaire

Question écrite n° 31537

#### Texte de la question

Mme Marie-Noelle Lienemann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les effectifs des services de sante scolaire. Les services de sante scolaire, du fait de l'insuffisance de leurs effectifs, ne peuvent pas remplir les missions educatives dont ils ont ete charges par la circulaire du 15 juin 1982, notamment aujourd'hui dans le role qu'ils pourraient jouer en matiere de prevention de la toxicomanie et du sida dans les etablissements scolaires. Elle demande ce que compte faire le Gouvernement afin que leur nombre soit en proportion avec les services demandes pour assurer correctement les missions de service public.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La situation de la medecine scolaire n'est pas, en effet, satisfaisante. Des solutions permettant de l'ameliorer ont fait l'objet d'un examen entre les ministeres concernes et un accord est intervenu sur la reunification de la totalite des moyens du service au sein du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports au 1er janvier 1991. Dans la perspective du transfert des medecins et secretaires de sante scolaire, l'examen des mesures necessaires pour que soient enrayees les difficultes actuelles de fonctionnement du service est actuellement a l'etude, il s'agit notamment de la remise au niveau de 1983 des emplois budgetaires de medecins scolaires et ce, progressivement a partir de la loi de finances pour 1991, ainsi que de la creation concomitante d'un corps d'accueil permettant l'integration de la plupart des medecins contractuels et d'une partie des medecins vacataires de sante scolaire, ainsi que le recrutement de medecins titulaires. Dans ces conditions, rien ne devrait plus faire obstacle au developpement de la politique de prevention edictee par la circulaire du 15 juin 1982, dont le bien-fonde est unanimement reconnu.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Lienemann Marie-No?lle](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31537

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 1990, page 3320